



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 309 Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à trois écoles de musique associatives dont l'action et le rayonnement territorial représentent une offre complémentaire au conservatoire municipal d'arrondissement.

L'association **Ecole des arts de la scène - Les Petits Riens**, fondée en 2003, permet aux élèves des écoles primaires et secondaires et collégiens des quartiers Politique de la ville du 19^e arrondissement Flandres et Nord Est d'accéder à un enseignement musical et chorégraphique de qualité. L'école est située depuis 2019 quai du Lot grâce à l'ouverture, via le budget participatif parisien, de l'École Populaire des Arts. Les Petits Riens organise des ateliers hebdomadaires pendant et hors temps scolaire, pour l'apprentissage des instruments de musique, du théâtre, du chant, de la maîtrise du langage et de la danse, dans la perspective de projets annuels de spectacles vivants. Le travail des enfants sur l'année avec de jeunes artistes professionnels aboutit à une création les initiant au monde de l'opéra et de l'art lyrique, du baroque au jazz. L'association assure la conception, la production et la réalisation de ces spectacles en partenariat avec de grandes salles parisiennes (Opéra-Comique, Philharmonie de Paris, Centquatre...). Les familles sont associées aux projets au travers de visites, conférences, répétitions et spectacles. L'activité de l'année 2020-2021 a été impactée par la crise sanitaire. Les ateliers ont été maintenus autant que possible, pour 25 ateliers adolescents et adultes (guitare, basse, piano, batterie, trompette, danse, théâtre, percussion corporelle, chorale et djembé) et 14 ateliers pour les moins de dix ans (piano, batterie, danse classique, danse actuelle, djembé, violon) pour un total hebdomadaire de 40 heures. L'école a organisé des résidences artistiques afin de permettre une porosité entre la création et les enfants et habitants du quartier. L'année 2021-2022 poursuit les enseignements proposés jusqu'alors. Comme chaque année, Les Petits Riens continue de proposer un suivi pédagogique aux anciens ayant bénéficié des activités de l'association, de façon à solidifier le lien entre les jeunes ayant quitté le collège pour le lycée et leur pratique. Pour le spectacle annuel, les valeurs de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité sont travaillées, mises en regard des quatre principes de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Les tarifs sont toujours établis en fonction du quotient familial.

Implantée dans le 20^e arrondissement dans le quartier des Fougères, **Ménilmusique** est une école de musique associative qui a été fondée en 2004 pour développer une pédagogie musicale de qualité pour tous. Elle propose chaque année à plus de 250 élèves des cours de musique individuels et collectifs d'instrument, de chant et de formation musicale. Elle dispose à cet effet d'une équipe de 10 professeurs diplômés (CNSM, CRR, CIAM de Bordeaux, CIM, Conservatoire Royal de Bruxelles, École Didier Lockwood...) et engagés socialement. La pédagogie suit un rythme progressif au cours de l'année. En 2021, Ménilmusique crée deux tranches tarifaires supplémentaires pour étendre la portée de la tarification sociale déjà proposée. Le quartier d'implantation de l'école est constitué à 61% de logements sociaux, et 25% de la population locale a moins de 25 ans. La rentrée 2021-2022 comptait 281 inscrits, soit une hausse par rapport aux années précédentes : 250 en 2019-2020. 49% de ses élèves habitent Paris, 25% Les Lilas et 16% Bagnole. 13% sont des enfants de moins de 6 ans bénéficiant d'éveil musical. L'école est engagée dans la vie du quartier : elle sensibilise à la musique en donnant certains cours en extérieur et en intéressant les passants aux instruments, et elle participe aux concerts et fêtes de quartier.

L'association **Vivaldi Paris Ile de France** a été créée en 1987 et anime depuis une école de musique implantée dans le 20^e arrondissement utilisant la méthode Vivaldi, dérivée de la méthode japonaise de Suzuki pour le violon. Les enseignants choisissent avec l'enfant et la famille s'ils souhaitent participer à un cours collectif, à deux ou trois enfants, ou à un cours individuel. Dès le début de la pratique de son instrument, l'élève est incité à jouer en public, et les cours hebdomadaires d'ensemble sont dispensés dès que possible. L'école propose une tarification sociale. Avec une équipe de 6 enseignants, Vivaldi a proposé, en 2020-2021, des ateliers pour 44 inscrits. La crise sanitaire, les confinements et la mobilité des familles a impacté le nombre d'élèves restant toute l'année. Des mesures sont mises en place pour retrouver en 2021-2022 le nombre d'élèves d'avant la crise sanitaire, soit 62. L'éveil musical est mis en avant afin de faire connaître la pédagogie de l'école et de toucher de nouvelles familles, en complément des stages d'initiation. En plus des cours musicaux, l'association souhaite mettre en place des ateliers parents-enfants, un projet « Musique à l'école » en partenariat avec l'école maternelle Lasalle, et une création musicale avec les jeunes du centre social Annan.

Musique Ensemble XXe propose une offre complémentaire au conservatoire de cours individuels et d'ateliers d'ensembles musicaux. L'école s'est considérablement développée depuis sa fondation en 2000, passant d'une douzaine à près d'une trentaine de professeurs et ses effectifs de 200 à plus de 500 élèves. Elle permet à un public le plus divers en âge, milieu socio-professionnel et niveau musical, d'apprendre et de pratiquer. L'enseignement est fondé sur le décroisement des répertoires, du classique aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques du monde. L'apprentissage individuel est toujours articulé à la pratique collective. Musique Ensemble XXe poursuit activement des échanges internationaux avec d'autres écoles de musique européennes. L'école résiste à la crise sanitaire car elle compte 460 inscrits pour la période 2020-2021. Malgré les annulations de concerts, les jeunes orchestres et les groupes des musiques actuelles ont pu présenter leurs travaux à la MJC des Hauts de Belleville. L'année 2021-2022 marque donc un retour à la normale. Les stages d'orchestre sont reprogrammés, une nouvelle classe d'instrument traditionnel est ouverte

(accordéon diatonique). Aussi, un partenariat avec la compagnie « Le poisson/buffle » permet aux jeunes musiciens d'appréhender et d'accompagner la danse.

L'association **Atelier Musical des Trois Tambours**, située 15, rue Doudeauville dans le quartier de la Goutte d'Or (18e), a été créée en 1992 par deux musiciens classiques professionnels, Louise et Patrick Marty. Son équipe de 9 enseignants assure des cours d'apprentissage et de pratique musicale auprès d'un public de tous niveaux et tous âges. L'enseignement est axé prioritairement sur la musique classique occidentale, mais aborde également les musiques du monde, le jazz et la musique contemporaine. De nombreux projets sont proposés pour plus de mixité sociale et culturelle, et ainsi faciliter l'accès à la pratique d'un instrument pour des enfants et des familles éloignées du champ culturel. Pendant les vacances scolaires, des stages de réalisation de spectacle associent marionnettes et musique. Ouverte aux musiques du monde, l'association met en œuvre des échanges internationaux actifs et suivis avec des écoles de musique (Bénin, Cambodge, Brésil) et des musiciens professionnels (Irlande). Malgré la crise sanitaire, la continuité pédagogique a été assurée et tous les cours ont pu se dérouler en 2020-2021 (individuels et collectifs, musiques actuelles, chorales enfants et adultes, orchestre d'enfants). L'école est également référente pour 6 enfants dans le cadre de la réussite éducative. Ce suivi permet d'encadrer particulièrement certains enfants en lien avec le milieu scolaire et les familles via des outils spécifiques. Le projet 2022 s'appuie sur la programmation de tous les concerts des élèves et la reprise intensive des partenariats.

Créé en 1994, l'**Atelier Musical Paris Seine AMPS**, situé 95, rue Marcadet, au pied de la Butte Montmartre, à côté de la Mairie du 18e, est une association agréée jeunesse et éducation populaire. Elle propose une offre variée de cours individuels ou en petits groupes, pour enfants dès le plus jeune âge et pour adultes, aussi bien dans les répertoires classiques qu'en musiques actuelles. En 2021, les travaux engagés en 2020 pour sécuriser et mettre aux normes sanitaires ont permis la jouissance de nouveaux espaces, concordant profitablement avec les impératifs de la crise sanitaire. Ces espaces permettent aujourd'hui d'étendre l'offre et la qualité d'accueil de l'association. L'impact des mesures sanitaires a fait baisser l'effectif de 553 élèves en 2020 à 473 en 2021. Cependant, grâce à un suivi pédagogique assidu, l'effectif remonte en 2022 pour 510 élèves à la rentrée. Les activités extérieures de l'école reprennent avec les ciné-concerts au Louxor et les concerts au Théâtre des Champs-Élysées. Un concert pour le 25e anniversaire de l'école est prévu dans une grande salle parisienne.

Créée en 1990, **Musique en mouvement** est installée depuis 2012 dans le 14e arrondissement. Elle accueille une centaine d'élèves en cours individuels et collectifs. Le projet pédagogique est organisé sur trois cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale de 7 à 12 ans, puis la pratique de musiques d'ensemble (classique ou actuelles). Le premier cycle permet aux enfants d'entrer dans le monde de la musique de façon adaptée et progressive et offre en cela une offre complémentaire au conservatoire d'arrondissement. L'école applique la méthode Willems à laquelle les professeurs sont formés. Cette pédagogie d'éducation musicale utilise le principe de la psychopédagogie perceptive. Elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle. L'objectif est de développer la concentration et la perception des phénomènes musicaux. En 2020-2021, l'école a su s'adapter aux mesures sanitaires en proposant des cours

collectifs en visio, une distribution de supports pédagogiques et de musiques à écouter pour les cours d'initiation, et des stages et cours de rattrapage, notamment pour les chorales. Ces efforts permettent à l'école d'observer une baisse cohérente du nombre d'inscrits pendant la période de la crise sanitaire : 80 contre 94 en 2019-2020. Dès la reprise des activités dans un cadre habituel, la programmation des concerts a repris son cours pour 7 concerts dans l'année. Le partenariat initié en 2017 avec le CMA14 a pu organiser comme chaque année les journées de formation pédagogique. Les professeurs des deux écoles bénéficient de l'intervention de professeurs didacticiens de la Fédération internationale Willems. En 2021-2022, Musique en mouvement met en place des cours adaptés aux possibles vagues d'épidémie, ceci dans le but de préserver au mieux la continuité pédagogique. Ces adaptations sont le passage de cours collectifs de 12 à 8 élèves sans surcoût pour familles, mais ayant un impact sur l'effort financier de l'école, et la division de la chorale en deux groupes. Le partenariat avec le CMA14 est renouvelé et l'école poursuit sa communication pour atteindre les familles souhaitant inscrire leurs enfants avant 7 ans.

Créée en 1993, **Polynotes 75** est située depuis 1999 au 83, rue Léon Frot dans le 11^e arrondissement. L'école encourage la pratique collective de la musique. Le suivi pédagogique va de l'accompagnement des élèves dans le choix d'un instrument jusqu'aux partenariats dynamiques avec d'autres écoles et le CMA11. Les mesures pédagogiques mises en place lors du premier confinement (cours à distance) ont établi une confiance entre les élèves et les professeurs et l'année 2020-2021 s'est déroulée avec plus de cohérence que la précédente. Ceci a eu pour conséquence une baisse des effectifs modérée au regard de la situation globale avec 654 élèves inscrits, soit 18 élèves de moins que l'année précédente. L'école a maintenu l'enseignement de 15 instruments, dispensé par 35 professeurs. Les jauges des cours ont été réduites pour les activités collectives. Par ailleurs l'école a compté 13 formations collectives (instrumentales ou vocales), ainsi que 8 cours d'éveil musical et 3 cours de découvertes d'instruments qui viennent particulièrement en complément de l'offre des conservatoires parisiens. Une nouveauté, Polynotes propose un cycle de MAO le dimanche. L'école a aussi proposé des démonstrations et ateliers gratuits grâce à son camion-podium « l'école de musique à roulettes » installé chaque semaine place Marcel Achard (19^e) en automne et au printemps, au plus proche des habitants. Cette réponse au Covid a permis aux familles de découvrir la musique sur le chemin du retour de l'école. Outre la poursuite de l'offre pédagogique hebdomadaire, les projets 2021-2022 comprennent la relance du jumelage avec l'école L'arbre à musique et la poursuite de l'école de musique à roulettes. En effet, Polynotes est jumelée depuis 2017 avec L'arbre à musique, école à Yaoundé au Cameroun. Les échanges entre ces écoles se font sur plusieurs plans : les professeurs renouvellent leurs approches de l'enseignement, et des instruments sont échangés (l'école de Yaoundé bénéficie notamment de violons pour ouvrir des classes violon et violoncelle). En 2023, des élèves de Yaoundé viendront à Paris pour préparer un concert avec les élèves parisiens. Par ailleurs, « l'école de musique à roulettes » reprend ses activités auprès des habitants pour 7 semaines à la rentrée et continue en mai et juin. L'école connaît une difficulté à faire valoir la pratique collective dans un contexte d'incertitude sanitaire. Elle a dû assouplir ses modalités d'inscription et proposer les cours collectifs en tant que compléments, ceux-ci étaient auparavant obligatoires en parallèle des cours particuliers. Le budget prévisionnel 2022 est en baisse de 11% par rapport aux années précédentes, il s'agit de l'ajustement de l'activité de l'école par rapport à ses ressources.

L'association **Octave et Arpège** anime une école de musique fondée en 1991 dont le rayonnement territorial vient en complément de l'action du CMA8. Elle propose des cours d'éveil musical et des classes d'instruments et de théâtre. L'objectif de l'association est de favoriser le développement de la musique au sein des familles. Les parents des enfants inscrits peuvent bénéficier d'ateliers spécifiques avec leurs enfants. L'année 2020-2021, encore impactée par la crise sanitaire, a vu le nombre d'inscrits baisser pour un total de 295 inscriptions (337 en 2019-2020). Les cours ont été dispensés en visio pendant les confinements et les élèves qui n'ont pas pu y assister ont bénéficié de rattrapages en classe lorsque les activités en présentiel ont repris. Des blogs animés par les professeurs ont permis aux élèves de pratiquer chez eux en bénéficiant d'un encadrement suivi. Les cours d'éveil musical, complémentaires à l'offre des conservatoires parisiens, ont été reportés à la levée du confinement. À la rentrée 2021-2022, le mois d'octobre comptait 267 inscrits. L'enjeu actuel de l'école de musique est de renouer le lien avec les familles qui se sont éloignées des activités culturelles pendant la crise sanitaire, notamment vers les tout-petits pouvant bénéficier d'éveil musical. L'équipe pédagogique de l'école propose des enseignements adaptés à chacun et implique les familles dans l'évolution artistique des enfants. Au total, 14 ateliers sont ouverts : 7 ateliers de pratique d'instruments de musique, 1 de chant, 1 de théâtre, 2 cours d'initiation musicale, 2 d'éveil et 1 « nid musical » pour les plus petits.

L'Apprenti Musicien, ouvert en 2000, est un centre de pédagogie musicale s'appuyant sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Grâce à une équipe d'une vingtaine de professeurs diplômés, elle propose à ses élèves des ateliers d'éveil, des cours individuels et collectifs d'instruments, des cours d'improvisation jazz, de solfège et de chant, et a développé des cours d'apprentissage de l'anglais en musique. L'Apprenti Musicien a développé une pratique orchestrale enfantine qui lui permet de proposer des interventions dans des lieux aussi divers que des écoles, des maisons de retraite, des bibliothèques, afin de sensibiliser une large palette de publics à la pratique musicale. Cette école a développé ses activités dans le 12e arrondissement, puis le 14e arrondissement. Elle propose une tarification sociale (seniors, étudiants) et elle est ouverte aux personnes porteuses de handicap (4 personnes en 2021). En 2021, alors que l'évolution de ses effectifs était positive jusqu'alors, L'Apprenti Musicien enregistre une baisse de fréquentation de 15% liée à la crise sanitaire, mais poursuit ses enseignements (visio ou présentiel) en faveur de l'apprentissage de la musique pour tous dès le plus jeune âge, en mettant l'accent sur la pratique collective. L'école développe ses interventions en milieu scolaire, notamment dans les écoles maternelles. Les partenariats en faveur des populations défavorisées sont renouvelés, notamment avec la fondation Cognacq-Jay pour des interventions en milieu hospitalier et en EHPAD pour un accès supplémentaire à la musique pour les seniors, avec des centres sociaux et Paris Anim' dans les 17e et 20e arrondissements pour des ateliers de découverte et de pratiques collectives. En fin d'année, l'école enregistre 390 inscriptions pour 16 disciplines (solfège, chant, instruments de musique, ensemble et harmonie de jazz). En 2022 l'école poursuit son action d'enseignement. Le projet de l'année consiste à développer l'accès à la musique pour toutes les tranches d'âge. Elle propose des cours aux jeunes enfants et aux seniors, cette offre est complémentaire du conservatoire parisien. Une pédagogie adaptée et une approche de la musique ludique et encadrée est proposée à des groupes par

tranches d'âge : 2 à 3 ans, 3 à 4 ans et 4 à 5 ans. L'accent est mis sur le développement de l'oreille musicale et de l'habilité des enfants.

Par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, vous avez bien voulu attribuer un acompte à l'association Polynotes 75 au titre de l'année 2022 de 45.000 euros, calculé sur la base de 60% de la subvention attribuée en 2021.

Afin de permettre à ces dix écoles de musique associatives de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique de la musique, en complémentarité de l'offre des conservatoires municipaux d'arrondissement, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2022 :

- à l'association Ecole des arts de la scène – Les Petits Riens de 15.000 euros ;
- à l'association Ménilmusique une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association musicale Vivaldi Paris Ile de France une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Musique Ensemble XXe une subvention de 20.000 euros ;
- à l'association Atelier Musical des Trois Tambours une subvention de 12.000 euros ;
- à l'association Atelier Musical Paris Seine AMPS une subvention de 15.000 euros ;
- à l'association Musique en mouvement un subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Polynotes 75 une subvention de 75.000 euros soit un complément de 30.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé ;
- à l'association Octave et Arpège une subvention de 4.000 euros ;
- à l'association L'Apprenti Musicien une subvention de 4.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention avec l'association Ecole des arts de la scène – Les Petits Riens jointe au projet et l'avenant à convention avec Polynotes 75 joint au projet.

La Maire de Paris